



SNUipp 05

Imprimé au siège de la section
CPP N° 0210 S 05506
Directeur de la publication :
Geoffroy CHEVALIER
Tél. : 04 92 53 45 28
Fax : 04 92 53 78 84
ISSN 1266-6548
Mensuel - Prix au N° 0,76 €

L'école haut-alpine

Sommaire

Edito	p. 1
Actus	p. 2
Infos syndicales	p. 3
Pétition	p. 5
Actus	p. 6
Bulletin d'adhésion	p. 7

Dispensé de timbrage

GAP C.T.C.

L'École Haut-Alpine

Bourse du Travail - Place Grenette
BP 42
05002 Gap Cedex
<http://www.snuipp.fr/05>

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le vendredi 10 novembre 2006

Changer de département en 2007

Retrouvez toutes les modalités sur le site du SNUipp 05.
Attention, ces modalités peuvent encore évoluer jusqu'à la publication prochaine du BO.

Pour la rentrée 2007, le ministère a décidé de modifier le barème des permutations. Ces modifications se sont faites sans aucun bilan ni aucune simulation préalable. Dans ces conditions, le SNUIPP avait demandé le report des modifications et l'ouverture d'une réelle concertation permettant d'améliorer le dispositif.

Calendrier (prévisionnel) des opérations :

Du 23/11 au 13/12 :

- saisie des vœux sur Iprof.

10 janvier :

- date limite de retour des confirmations de demande et des pièces justificatives.

23 février :

- date limite pour les demandes d'annulation et modification de candidature ;

- date limite des dernières demandes déposées au titre du rapprochement de conjoints (ceci concerne uniquement les couples dont le conjoint est muté postérieurement à la fermeture du serveur) ;

fin mars :

- résultats communiqués par le SNUIPP de votre département et par Iprof.

Syndiqués :

N'attendez pas pour voter !

(Vote interne FSU reçu dans le précédent bulletin)

Non syndiqués :

N'attendez pas pour vous syndiquer !

(Bulletin d'adhésion pages 7 et 8)

Edito

Évaluation ?

Le rapport de l'IGEN sur l'évaluation de l'académie d'Aix-Marseille vient d'être publié et concernant le département des Hautes-Alpes, tout le monde en prend pour son grade (IEN, enseignants...). En résumé, rien ne va dans les Hautes-Alpes et il est même surprenant que les élèves haut-alpins réussissent mieux qu'ailleurs, enfin, les enseignants ne sont en tous cas pas responsables de cet état de fait. Les enseignants haut-alpins sont effectivement défaillants car ils n'appliquent pas les programmes de 2002, utilisent des méthodes archaïques, des manuels obsolètes et pour couronner le tout les IEN les laissent faire et ne savent même pas ce qui se passe dans les classes. Bref, les personnels de l'Éducation Nationale sont laxistes dans ce département. Heureusement que l'Inspecteur d'Académie (notre sauveur) est revenu à l'inspection traditionnelle, il était grand temps parce que les IEN, forts du pouvoir de notation réinstauré, vont pouvoir enfin faire leur travail et remettre tout le monde dans le droit chemin. Comme si le travail des inspecteurs n'était possible que grâce à la notation ! Dans un prochain bulletin nous reviendrons sur ce rapport plus en détail, mais ce que l'on peut déjà dire, c'est qu'après la campagne du Ministre sur la lecture, le climat est loin d'être complètement apaisé, du moins tant que tous les acteurs de l'Éducation Nationale refuseront de se mettre autour d'une table et de faire une réelle évaluation de l'école (sans oublier peut-être qu'il y a aussi quelques points positifs dans l'école de la République !)

G. C.

DIRECTION ET FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES

Journée nationale d'actions le 22 novembre 2006

appellent leurs organisations départementales à faire du mercredi 22 novembre une journée nationale d'actions.

Paris, le 7 novembre 2006

Le SNUipp-FSU et le Sgen-CFDT confirment que le protocole d'accord sur la direction d'école, qu'ils n'ont pas signé, n'a aucunement réglé les questions du fonctionnement et de la direction des écoles. Contrairement à ce qu'affirme le ministère, le mouvement des directeurs et directrices d'écoles se poursuit. Les menaces et le recours à l'autoritarisme n'y feront rien : 30% des enquêtes de rentrée, malgré les pressions du ministère, sont toujours bloquées et le ministre propose aux organisations syndicales ... d'ouvrir à nouveau des discussions sur la fonction du directeur d'école, le statut de directeur et le fonctionnement de l'école. Les statistiques partielles que publiera la DEPP seront donc approximatives

Le Sgen-CFDT et le SNUipp-FSU rappellent l'urgence de répondre à la demande de temps de décharge et de reconnaissance de la fonction.

Le SNUipp-FSU et le Sgen-CFDT appellent les collègues à maintenir les modalités de blocage administratif des enquêtes lourdes. Ils

La réponse à apporter aux pressions ministérielles passe par l'amplification de l'action. C'est le rôle de la journée nationale d'action du 22 novembre qui donnera une visibilité publique et nationale. Il convient donc de poursuivre le blocage : prévisions d'effectifs, compte-rendus, ...

La transmission des résultats des évaluations CE1 rentre dans ce cadre.

A cette rentrée de Toussaint, une injonction ministérielle demande à chaque école de faire remonter les résultats pour le 10 novembre.

Le SNUipp-FSU 05 et le SGEN-CFDT 05 organisent une conférence de presse à l'occasion de la journée nationale d'actions sur la direction d'école le 22/11/2006.

Ce sera l'occasion de faire le bilan du protocole d'accord imposé par le ministre et de faire le point sur les revendications syndicales.

Évaluations CE1

Courrier du SNUipp au Ministre de l'Éducation Nationale
Paris, le 08 novembre 2006

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons vous faire part de nos interrogations et nos inquiétudes quant au nouveau dispositif d'évaluation pour les classes de CE1.

Ce dispositif a d'abord été présenté comme un outil destiné à la classe. Or à la lecture du courrier reçu le 6 novembre dans les écoles qui indique les modalités dans la transmission des données, la finalité de ce dispositif semble modifiée.

Dans ce courrier, il est indiqué qu'il s'agit de « fournir au ministre les informations prévues dont il a besoin ». L'ambiguïté de la formule nous interroge sur l'utilisation qui pourrait être faite de ces évaluations. Il ne peut en effet être envisagé d'instrumentaliser les résultats.

La précipitation (injonction de remettre les données pour le 10 novembre) avec laquelle est organisée la remontée des données pose problème. Des annonces seraient prévues dès le mois de décembre ! Le SNUipp juge indispensable que les équipes disposent d'outils d'évaluation mais quel est le sens de ces évaluations

en milieu de cycle et donc en cours d'un processus d'apprentissage ?

Les premiers résultats des écoles nous amènent à émettre des doutes sur les items, sur l'étalonnage et plus globalement sur le protocole. D'après les enseignants de CE1, le pourcentage d'élèves en difficultés lourdes serait particulièrement élevé au regard des autres évaluations dont ils disposent.

Dans un climat de polémique et de dénigrement de l'École, le risque de remise en cause des résultats des élèves et du travail des enseignants auprès de l'opinion publique, sur la base de données simplificatrices, est réel. En quoi cela permettrait-il de lutter contre la difficulté scolaire ?

Pour toutes ces raisons, le SNUipp exprime ses profondes réserves sur le dispositif et estime qu'une concertation est nécessaire. Dans l'attente d'une réponse, il considère que la transmission des données aux circonscriptions dans les délais et sous les formes prévues n'est pas urgente.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Gilles MOINDROT

LECTURE

Communiqué de presse

L'autoritarisme, les expressions provocatrices, les inspections sur ordre, les menaces de sanctions du ministre de l'Éducation nationale ont créé un climat détestable en cette rentrée. Pour y mettre un terme, les organisations syndicales signataires avaient arrêté, le 20 octobre dernier, le principe d'une réaction forte des personnels.

En ce début novembre, elles constatent les signes d'un changement positif dans l'ex-

pression du ministère sur les questions liées à la lecture. Elles y voient la conséquence de la mobilisation des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et des corps d'encadrement.

Ces signaux d'apaisement doivent être confirmés par l'abandon des menaces de sanction.

Pour les organisations signataires, les défis que doit relever le service public d'Éducation en matière d'intégration et de réussite de tous les élèves nécessitent des relations

de coopération et de confiance entre parents, enseignants et responsables de l'Éducation nationale.

Elles attendent du ministère de l'Éducation nationale qu'il confirme par ses actes l'évolution engagée. Il doit engager un véritable dialogue sur l'ensemble des questions qui sont aujourd'hui l'objet de conflits.

Elles appellent les collègues à rester vigilants et solidaires.

PARIS, le 9 novembre 2006

Rapide compte-rendu des ½ info syndicale

Environ 250 collègues ont participé aux réunions d'information syndicales montrant par là même leur résistance aux menaces coutumières de l'Inspecteur d'Académie et leur attachement à ce droit syndical.

1-Retour de l'inspection :

Évidemment, ce point a fait l'objet des débats les plus importants. D'une façon générale, même si l'opinion des collègues n'est pas homogène, il ressort que la grande majorité regrette l'abandon de l'accompagnement et le retour à l'inspection traditionnelle, à la note de mérite avec son corollaire l'injustice et les inégalités.

Le débat porte surtout sur la façon de réagir à l'attitude autoritaire de l'IA qui, en dépit de la pétition signée par 400 collègues et de « l'envahissement » de l'inspection académique, ne tient aucun compte de l'opinion des collègues.

De la résignation, au refus de l'inspection en passant par la grève du zèle, les opinions sont partagées quant à l'action la plus efficace pour obtenir de nouvelles négociations. Néanmoins, le SNUipp propose une pétition demandant l'abandon de la nouvelle circulaire de l'IA et engageant les signataires au refus de l'inspection (incluse dans ce bulletin). D'autres collègues de Briançon proposent une lettre individuelle de refus de l'inspection (idem).

En fin de compte, le dispositif suivant est proposé, confirmé après la réunion du 8/11/06 avec le SGEN :

1-diffusion large (bulletins et mails émanant des deux syndicats SNUipp et SGEN - les représentants de Solidaires ne se sont pas manifestés) de la pétition et de la lettre individuelle pour signatures.

2- réunion départementale le mercredi 29 novembre à 14 h à l'école de Porte-Colombe à Gap (retenez cette date) pour faire le point sur le nombre de signatures et sur l'éventuelle transmission de la pétition au Recteur et à l'IA et des lettres individuelles aux IEN.

Il est important que tous les collègues qui soutiennent cette action inédite signent la pétition même s'ils ne se sentent pas directement concernés (déjà inspectés, retraitables, etc...)

Nous devons être solidaires les uns des autres pour résister face à l'intransigeance de l'IA en montrant par cette action forte notre détermination.

2- Lecture :

Les collègues ont unanimement fait part de leur écœurement face aux propos et aux actes du ministre et à la campagne médiatique qui déferlent à l'encontre des enseignants.

Pêle-mêle les propos les plus souvent entendus :

- Il y a appel à délation (association SOS éducation) des enseignants qui n'appliqueraient pas le B A BA ;
- Il faut bien expliquer aux parents ;
- Les inspecteurs et l'IA laissent les collègues démunis face aux parents ;
- Une collègue s'est inspirée du diaporama SNUipp (très bien) pour en parler avec les parents ;
- Quand on explique aux parents, tout va bien ;
- Les médias ne font que semer le doute et la confusion ;
- Il y a des infos intéressantes sur le site du café pédagogique ;
- Lecture de la lettre du collectif du 12/10/06 ;
- Le ministre annonce beaucoup de choses mais la lecture concerne GS / CP / CE1 ;
- Il devait y avoir un compte-rendu de l'observatoire National de la lecture sur les différentes méthodes et leurs analyses
La circulaire est-elle conforme à la loi ? Y a-t-il une démarche en cours auprès du conseil constitutionnel ?
- Il faut qu'on utilise aussi les médias et que l'on communique / diffuse largement au journaux radios par mail pour donner les contre arguments ;
- Organiser une réunion en relation avec les fédérations de parents d'élèves ;
- Préparer les conférences / animations pédagogique qui vont traiter de la lecture (pour réagir et ne pas rester passifs comme nous l'a reproché l'IA lors de ses interventions sur l'accompagnement).

Des propositions se sont fait jour, comme celle de lancer une grande pétition nationale.

Depuis, le SNUipp 05 a tenu une conférence de presse le 23 octobre relayée par Alpes 1 et le Dauphiné Libéré.

D'autre part, le ministre, face au tollé général qu'il a déclenché, a mis de l'eau dans son vin (voir communiqué dans ce bulletin).

N'empêche que l'essentiel du mal est fait et que de moins en moins de collègues ont désormais envie d'avoir en charge une classe de CP tant ils sont soumis à des pressions diverses et variées.

Dernières minutes !

Le Ministère vient de publier le Rapport IGEN (Rapport conjoint IGEN-IGAENR) sur l'évaluation de l'enseignement dans l'académie d'Aix-Marseille. Nous publierons des extraits commentés de ce rapport dans un prochain bulletin mais nous encourageons d'ores et déjà les collègues à en prendre connaissance à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/cid4132/evaluation-de-l-enseignement-dans-l-academie-d-aix-marseille.html>

Ce rapport est éloquent ! Les Hautes-Alpes défilent complètement !

Nous vous encourageons également à prendre connaissance des recommandations faites par le Haut Conseil à l'Éducation :

http://www.hce.education.fr/index.php?p=6&art_id=

Il s'agit de recommandations qui vont permettre au ministère de faire les décrets concernant la refonte de la formation initiale, mais aussi de la formation continue et du référentiel de compétences du professeur dans la logique de la loi d'orientation Fillon et du socle commun.

Ville, date

Nom
fonction et affectation

M. ou Mme X
*Inspecteur/ice de l'Éducation nationale
de la n° circonscription de département
(par voie hiérarchique et lettre RAR)*

Objet : Refus d'inspection

Monsieur l'Inspecteur,

Je vous informe de mon refus d'être inspecté selon les modalités de la circulaire du 18 mai 2006. Je tiens toutefois à vous préciser brièvement les motifs de ce refus.

A l'issue d'une longue réflexion entre l'inspecteur d'académie, les inspecteurs de l'éducation nationale, les conseillers pédagogiques, les représentants des personnels, les enseignants et avec l'approbation et le soutien des inspecteurs généraux, une nouvelle modalité d'évaluation, « l'accompagnement des équipes d'école », a été mise en œuvre pendant 5 ans dans les Hautes-Alpes. Le dispositif d'évaluation formative associait l'enseignant à son évaluation, mettait en place un réel travail d'équipe et permettait à l'inspecteur de l'éducation nationale de répondre à des objectifs de formation et de vérifier le fonctionnement du système et le travail des enseignants. Ce dispositif vient d'être remis en cause et écarté d'autorité par un retour à l'inspection individuelle. Je considère que le rétablissement de l'évaluation-contrôle individuelle ne prend pas en considération l'attachement d'une grande majorité des enseignants des Hautes-Alpes au dispositif « évaluation-accompagnement des équipes d'école », qu'il ne répond pas à des objectifs d'évaluation formative et qu'il ne vise pas à instaurer un climat de confiance et de responsabilité.

En conséquence, avec le soutien des syndicats, dans le cadre d'une action collective et en référence à la note de service du 13 décembre 1983 de Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, j'ai l'honneur de vous confirmer ma décision de refuser l'inspection que vous vous proposiez de me faire subir.

Je vous prie de croire, *Monsieur l'Inspecteur* de l'Éducation nationale, à mon dévouement au service public d'éducation.

Nom et signature

PETITION INTERSYNDICALE

Nous sommes des enseignants responsables, engagés, soucieux des missions qui nous incombent. Nous sommes agent de l'État et à ce titre, nous admettons le principe du contrôle auquel doit être soumis tout fonctionnaire.

Par contre, nous n'acceptons pas votre refus de toute discussion et votre décision d'imposer le retour à l'inspection individuelle telle que décrite dans votre circulaire ; inspection que tous les récents rapports considèrent comme infantilissante, injuste, coûteuse et inefficace.

Nous n'acceptons pas l'abandon de l'expérience novatrice « d'accompagnement d'équipes d'école » sans aucune évaluation de ce dispositif.

Aucun argument, aucun motif véritable n'a pu être avancé pour justifier cet abandon.

A l'inverse, l'accompagnement d'équipes d'école devait permettre d'instaurer un dialogue constructif et un climat de confiance entre les enseignants et les équipes de circonscription. Les regards croisés, les discussions, les réflexions collectives engendrés par ce processus ont amené les équipes à réfléchir autrement à l'acte d'enseigner.

Au lieu de chercher à améliorer et à pérenniser sereinement le dispositif, vous avez choisi de le supprimer purement et simplement.

Aussi, les personnels soussignés, vous demandent solennellement de suspendre votre circulaire et de reprendre les négociations avec les personnels et leurs représentants, sur la base du dispositif précédent afin de rechercher les moyens de rendre plus efficace les pratiques pédagogiques dans l'intérêt des élèves, et en particulier ceux qui éprouvent le plus de difficultés scolaires.

En attendant, les personnels soussignés vous informent par la présente, qu'ils refuseront les inspections telles que vous les imposez maintenant.

Nous ne sommes ni laxistes, ni irresponsables. Nous sommes des professionnels conscients des enjeux que l'École doit relever.

NOM	Prénom	École	Signature

Apprentissage de la lecture : vers l'apaisement ?

Le SNUipp constate que les dernières déclarations ministérielles sur l'apprentissage de la lecture montre un premier recul et la nécessité d'apaiser le climat. En affirmant que la « créativité pédagogique reprenne tous ses droits », « qu'il faut tout aussi bien insister dès le début du CP sur les relations graphèmes-phonèmes et analyser des mots connus en les décomposant », « en réprochant ceux qui cherchent à monter les enseignants contre les parents », le Ministre de l'Éducation Nationale cherche à sortir d'une polémique à laquelle il a largement contribué et dont l'école se serait bien passée.

Défiance envers l'école et autoritarisme desservent l'intérêt des élèves. Le SNUipp se félicite qu'après la réintégration des chercheurs dans les formations, le ministère envisage de ne pas donner suite à la procédure disciplinaire engagée vis à vis d'un inspecteur. Il demande qu'elle soit définitivement abandonnée. Les programmes et les travaux scientifiques qui inspirent les programmes actuels, n'exigent pas des enseignants le recours à une méthode unique comme l'ont rappelé l'ensemble des chercheurs dans un texte récent. Ils prévoient de faire travailler en parallèle le décodage des mots et le sens des textes.

Le SNUipp se félicite que les différentes initiatives prises par les organisations syndicales, de parents d'élèves et les mouvements pédagogiques (pétition, brochure « Apprendre à lire pas si simple », ...) contribuent au rétablissement d'un climat de confiance nécessaire à la réussite de tous les élèves.

Paris, le 02 novembre 2006

.....

Tribune libre : rendez-vous avec l'histoire de l'École Laïque

Dès son origine, la laïcité a été un élément actif de la civilisation humaine. Elle prend des formes diverses et multiples, tout en conservant sa puissance vitale, car elle a une force d'unité et de permanence et une force de souplesse et d'adaptation.

Par des moyens variés, par des solutions distinctes, elle poursuit son dessein essentiel : respect de la personnalité humaine et de l'esprit qui s'y développe.

L'émergence puis l'affirmation de l'égalité des droits entre tous les êtres humains ont constitué la condition indispensable pour l'expression de la laïcité et pour sa mise en œuvre dans l'éducation.

L'instituteur, éducateur moral à part entière, assure le partage des connaissances, l'ouverture aux autres et une certaine idée du citoyen libre dans un état social de droit excluant tout privilège et toute discrimination, la loi commune se préoccupant du seul intérêt général.

L'éducation repose sur des bases laïques et c'est un droit de l'enfant d'être éduqué sur les principes mêmes qui assureront plus tard sa liberté.

Au moment où des puissances économiques et financières, ainsi que des forteresses médiatiques prétendent imposer les dogmes de leur conception dominante des rapports sociaux ou même s'introduire de manière rampante jusque dans les écoles, nous devons réfléchir sur la laïcité d'aujourd'hui afin de la préserver de graves dérives, notamment de l'intrusion active de grands groupes de pression.

Alice Allouis, octobre 2006
En glanant dans les textes fondateurs...

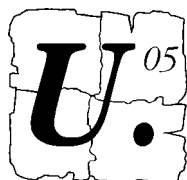
Quelques commentaires !

Le SNUipp partage pleinement l'analyse d'Alice Allouis quant à « l'intrusion active de grands groupes de pression » dans l'école et nous avons syndicalement des batailles à mener contre ces dérives marchandes. Mais il ne faut pas se tromper de combat !

Aujourd'hui, les collègues sont de plus en plus sollicités par les centres commerciaux, commerces divers qui proposent des prestations pédagogiques souvent de qualité et qui plus est gratuites. Enfin, rien est gratuit ! Ces entreprises sont là pour fidéliser le futur client.

Beaucoup de collègues sont séduits parce qu'aujourd'hui il est difficile de mener des actions tant les moyens des écoles sont limités. Mais qui sont les responsables ? Les collègues qui se débrouillent pour trouver des solutions ? Ou le ministère et les IA qui accordent les agréments à ces entreprises voire les encouragent ?

A nous tous de rester vigilants !

**N'attendez pas, syndiquez-vous !**

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp 05. Droit d'accès en vous adressant à la section.